

Duquesne University

## Duquesne Scholarship Collection

---

Anthologie Spiritaine

Anthologie Spiritaine

---

6-27-2008

### 10. Règles des Frères de la congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie (extraits)

Christian de Mare CSSp

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

---

#### Repository Citation

de Mare, C. (2008). 10. Règles des Frères de la congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie (extraits). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french/108>

This Chapitre VI is brought to you for free and open access by the Anthologie Spiritaine at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Anthologie Spiritaine by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

**Règles**  
**des Frères de la congrégation**  
**du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie**  
*(extraits<sup>1</sup>)*

*Le P. Libermann avait une sollicitude spéciale pour les Frères, si nécessaires à l'œuvre missionnaire ; il en a reçu 89, selon le P. André Guélléc<sup>2</sup>. « Pour les Frères, je suis dans la même pensée que M. Le Vasseur. Comme vous pouvez les utiliser à la gloire de Dieu par les catéchismes et instructions, pourquoi ne pas le faire ? Il faut prendre garde de les considérer comme des domestiques, il vaudrait mieux n'avoir pas de Frères. Seulement il faut que les Frères soient disposés à être employés au service matériel toute leur vie si leurs supérieurs les y emploient. Les grandes vertus des Frères sont l'abnégation, l'humilité, l'obéissance et l'amour du travail. J'envoie aux Frères leur règle. Dites-leur combien je les aime et combien je désire qu'ils soient fervents et qu'ils se sanctifient. S'ils observent leurs règles je suis assuré qu'ils parviendront à se sanctifier sans peine. Qu'ils les lisent donc et qu'ils les méditent afin de s'en pénétrer<sup>3</sup> ! »*

*Les extraits ci-dessous sont pris dans la seconde Règle qu'il a écrite pour eux lorsque l'intégration du Saint-Cœur de Marie dans le Saint-Esprit a requis la refonte des textes antérieurs<sup>4</sup>.*

<sup>1</sup> N.D. XI, pp. 487-515.

<sup>2</sup> Spiritus 13, pp. 397-415 ; voir aussi le beau livre du P. René Charrier : Les Frères Courage. Mémoire spiritaine, I. Maison-Mère, 1994.

<sup>3</sup> ND XIII, pp. 30-34 : À M. Collin, 14 février 1851.

<sup>4</sup> Imprimée en 1851.

1<sup>er</sup> mars 1851

- I. 1 Les Frères sont reçus au service de Dieu dans la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie pour aider les Missionnaires dans leurs travaux apostoliques en leur rendant les services dont ils ont besoin pour vaquer librement à l'exercice de leurs saintes fonctions, et en s'employant, selon les ordres de leurs Supérieurs, au bien des indigènes.
- I. 3 Les Frères doivent se considérer comme les enfants du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, et les membres de la famille ; cependant ils doivent aussi se regarder comme les derniers dans la maison de Dieu, et honorer dans les Missionnaires la personne même de Jésus-Christ.
- I. 5 Pour que les Frères, à l'exemple des Prêtres Missionnaires, soient attachés à Dieu d'une manière irrévocable, ils n'iront en Mission qu'après avoir fait les trois vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance qu'ils prononceront vers la fin de leur noviciat.
- I. 6 On ne recevra leurs vœux que sous la condition que le Supérieur Général pourra les en dispenser par lui ou par un délégué.
- I. 8 La formule des Vœux est conçue en ces termes :

*Très sainte et très adorable Trinité, prosterné à vos pieds et plein de reconnaissance pour les grâces que j'ai reçues de vous, je vous fais en ce moment l'hommage de tout mon être.*

*Je me dévoue et me consacre à votre service et à votre gloire, en la présence de mon Sauveur Jésus, de la Très Sainte Vierge Marie, ma Mère, des Anges et des Saints, dans la Société consacrée au Saint-Esprit sous l'invocation de l'Immaculé-Cœur de Marie.*

*Moi... fais vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance suivant les règles de ladite Société et cela librement, volontairement et avec connaissance de cause.*

*Très adorable Seigneur Jésus, c'est pour votre gloire, par amour pour vous, en l'honneur et sous la protection de votre Sainte Mère que je fais ces vœux pour toute ma vie.*

*Daignez, mon très doux Maître, unir mon sacrifice à celui que vous avez offert sur le Calvaire et que vous offrez tous les jours sur les saints Autels. Donnez-moi la force et l'amour du divin Esprit dont vous étiez rempli au jour de votre grand sacrifice, afin qu'étant uni à vous, mon sacrifice soit plus agréable à votre Père céleste, et qu'étant toute ma vie, rempli de vos saintes dispositions, je puisse toujours accomplir parfaitement ce que votre divine bonté m'inspire de promettre en ce moment.*

*Ô Marie, ma mère et ma souveraine....*

I. 9 Aussitôt qu'un Frère a prononcé les vœux, il est membre de la Congrégation. Dès lors celle-ci le regardera comme enfant de la famille du Saint-Esprit sous l'invocation de l'Immaculé-Cœur de Marie et le traitera comme tel.

Tout le reste de ses jours il aura part à toutes les prières et bonnes œuvres de la Congrégation; et après sa mort, il aura droit à ses secours spirituels et à ses saints sacrifices.

V. 1 Les Frères étant consacrés à Dieu doivent être pénétrés d'un esprit profondément religieux, leur conduite doit être sainte, et faire voir à tous les hommes qu'ils sont les vrais serviteurs de Jésus-Christ.

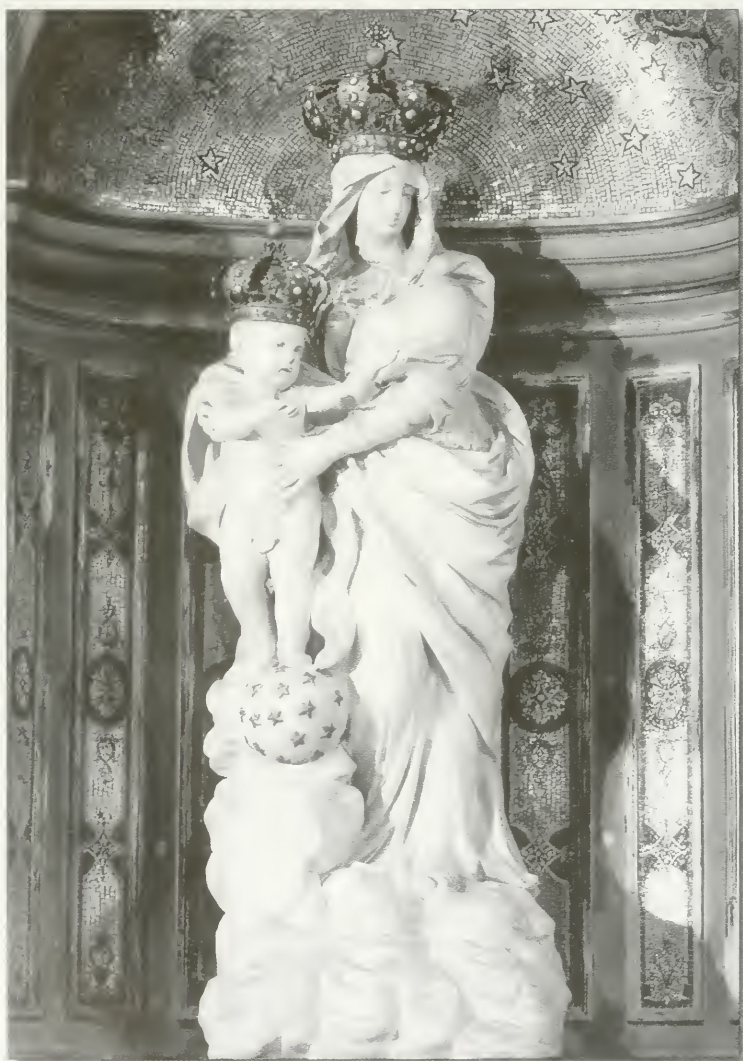
VIII. 8 Ils auront pour les indigènes un amour tendre et affectueux; ils prieront sans cesse pour leur salut et seront prêts à tout sacrifier pour le bien spirituel de ces pauvres âmes.

VIII. 9 Ils tâcheront de les attirer à Dieu par la charité et la douceur avec lesquelles ils les traiteront. Ils profiteront de toutes les circonstances pour les porter à se convertir ou à pratiquer les vertus chrétiennes, s'ils se sont déjà convertis.

- VIII. 10            En toute circonstance ils leur donneront le bon exemple de la piété, de la modestie et de toutes les vertus. Ils prendront garde de les mal édifier par la vivacité, l'impatience, la paresse et les autres défauts qui paraissent à l'extérieur, se souvenant de cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « *Malheur à celui qui scandalise un de ces petits.* » Enfin ils supporteront avec charité leurs grossièretés, leurs défauts et leurs importunités.
- VIII. 11            En toute circonstance ils leur manifesteront l'intérêt qu'ils leur portent. Ils profiteront des occasions qui se présenteront pour leur apprendre à aimer Dieu, à pratiquer la vertu et à éviter le vice, le tout avec cette douceur et cette charité chrétienne qui touchent les cœurs.
- VIII. 15            Ils ne devront pas se contenter d'être utiles aux âmes de ces pauvres gens pour la vie éternelle, ils devront encore faire tous leurs efforts pour leur rendre plus commode la vie de ce monde, en leur faisant part des connaissances qu'ils ont acquises eux-mêmes, en les excitant au travail par tous les moyens possibles et en leur aidant de toute manière à se procurer le bien-être, le tout cependant autant que la règle et l'obéissance le leur permettront, et enfin en leur faisant peu à peu des habitudes moins grossières.
- VIII. 16            En un mot, ils emploieront tous les moyens, prières, bons exemples, paroles et actions, pour faire du bien à ces pauvres gens et les amener à la pratique de la Religion : pour leur procurer la part qui leur est destinée dans les grâces et les dons de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dans sa gloire au milieu des Anges et des Saints.







*Statue de Notre-Dame-des-Victoires qui évoque le sanctuaire du saint Cœur de Marie, refuge des pécheurs. Ce fut la source d'inspiration des projets missionnaires de Le Vavas seur et de Tisserant. Libermann y célébra la messe de fondation de la congrégation du Saint-Cœur de Marie, le 25 septembre 1841.*